

PROGRAMME DE FORMATION : Diagnostic Energie « avec mention »

Compétence:

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Energétique « avec mention » dont la portée recouvre :

- les compétences visées à l'article R. 134-4 pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
- les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des attestations pour la réglementation thermique.

Contenu :

Maîtriser :

1. Généralités sur les bâtiments
2. Thermique : le diagramme de l'air humide
3. Caractéristiques particulières d'enveloppe
4. Équipements techniques
5. Réglementations
6. Les recommandations spécifiques aux immeubles collectifs et aux immeubles autres qu'habitation

Savoir :

7. Savoir réaliser les DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation

• **Public visé :**

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

• **Rappel des prérequis pour la certification :**

Les qualifications professionnelles pré requises des candidats à la certification sans mention sont :

– soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;

– soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ;

– soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic de performance énergétique comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats;

– soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment..

• **Encadrement :**

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

• **Outils pédagogiques et techniques :**

- Supports pédagogiques papier.
 - Cours sur vidéo projecteur.
 - Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des DPE.
 - Exercices pratiques
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.
- Télémètres laser
 - Vitro mètre, briquet, boussole

• **Évaluation des connaissances :**

- Exercices de validation des acquis.